



ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT HAUTE-GRUYÈRE

2025

a) Rapport d'activités et informations générales	2
b) Rapport sur les comptes.....	6

a) Rapport d'activités et informations générales

Historique

L'Association du Bassin Versant Haute-Gruyère (ABVH) a été officiellement créée le 10 septembre 2024. Jusqu'au 31.12.2024, ce sont les associations existantes AICG (Association Intercommunale du Comté de Gruyère) et AECE (Association pour l'Épuration des Eaux de Charmey et Environs), dont les communes-membres sont également les communes-membres de l'ABVH et qui gèrent les stations d'épuration de Broc, respectivement de Charmey, qui ont supportés les frais de création de la nouvelle association.

L'exercice 2025 est donc le tout premier exercice de l'ABVH.

L'ABVH a vu le jour suite à la demande des services de l'Etat de regrouper les bassins versants de la Jogne et de la Haute-Sarine. En effet, la mise en œuvre de la loi sur les eaux (LCEaux) demande une gestion globale des eaux à l'échelle régionale.

Assemblée des délégué·e·s

Deux assemblées ont eu lieu en 2025 :

- A l'assemblée de printemps, les délégué·e·s ont approuvé la clé de répartition des frais valable pour les années 2025 et 2026. Ils ont également approuvé deux crédits d'investissements additionnels pour les études d'agrandissement de la STEP de Broc et son raccordement avec la STEP de Charmey.
- A l'assemblée d'automne, les délégué·e·s ont accepté le budget 2026. Ils ont reçu des informations sur l'avancement des études et des projets relatifs à la conduite de liaison et à l'agrandissement de la STEP de Broc.

Comité de direction

Le comité s'est réuni à cinq reprises pour traiter les affaires de l'association, notamment :

- Accepter comptes, budget, emprunt et plan financier
- Visiter une STEP (dotée du procédé d'épuration IFAS)
- Adjuger des mandats pour le projet d'agrandissement et de liaison
- Approuver les clés de répartition 2025-2026
- Adopter des règlements
- Sonder les communes-membres sur la pertinence d'un regroupement pour mise à jour des PGEE et des règlements communaux sur l'épuration des eaux

Commission financière

La commission financière (ComFin) a été reçue à deux reprises par le comité de direction. Les explications données sur les investissements, respectivement le budget 2026 ont satisfait ses représentants. La ComFin a délivré des préavis favorables pour les investissements et les budgets.

Commission de gestion

La commission de gestion (ComGest) s'est réunie à sept reprises pour débattre du plan de financement, des crédits, du règlement des finances, du règlement du personnel, du processus de communication, ainsi que de

la gestion globale de l'eau en Gruyère. Les résultats de ses délibérations ont ensuite été présentés au comité de direction.

Commission de bâtisse

La commission de bâtisse (CoBa) s'est réunie à neuf reprises pour faire avancer le projet de regroupement des STEP, notamment cadrer les projets d'agrandissement et de liaison, rencontrer le service de l'environnement, débattre d'une alternative de traitement suite à l'arrivée prochaine du Parc du Chocolat Cailler dans le bassin versant de l'AICG, accompagner Eausud lors de la séance de présentation de la conduite à la population, débattre des diverses variantes envisageables pour la transformation de la STEP de Broc.

Exploitation

L'exploitation est du ressort des deux associations existantes, qui continuent d'exister en parallèle de l'ABVH, jusqu'à la fin de l'agrandissement de la STEP de Broc, la transformation de la STEP de Charmey et le raccordement des deux STEP via la conduite de liaison.

Une explication succincte est néanmoins donnée sur l'état des stations et les faits marquants de l'année :

STEP de Broc

- Sans surprise, la station d'épuration de Broc montre de grands signes de fatigue au niveau des bassins biologiques et des frais de dépannage ont dû être consentis durant l'année.
- Les exploitants, au nombre de trois (2.9EPT) font leur possible pour maintenir la STEP en état et tenter de respecter les normes d'épuration en vigueur.

STEP de Charmey

- Durant l'année 2025, la station d'épuration de Charmey n'a pas connu de grands soucis techniques. Seul un automate de gestion vétuste a dû être remplacé. En début d'année, un collaborateur a été engagé, afin de soulager le responsable d'exploitation, notamment pour les services de piquet et de maintenance.
- Le souci récurrent de la station d'épuration de Charmey est la quantité trop importante d'eaux pluviales qui est acheminée vers les installations et qui provoque des déversements conséquents et fréquents dans le lac de Montsalvens. Une étude mandatée par l'AECE auprès du bureau Ribi SA sur la quantification de ces déversements a permis de définir les secteurs à assainir en priorité. La commune de Val-de-Charmey a dès lors établi un plan d'assainissement de leurs réseaux. Les travaux sont planifiés et ont débuté.

Avancement des projets

Lot 1 – agrandissement STEP de Broc et transformation STEP de Charmey

Dès août 2023, le mandataire choisi (RWB SA) a débuté son étude d'avant-projet sur les bases retenues par l'AICG depuis 2017, à savoir l'agrandissement du traitement existant qui épure l'eau selon la méthode classique des boues activées. Ce projet a été présenté au Comité de direction en juin 2024. Quelques modifications et des adaptations ont été demandées, puis, en août 2024, le projet a été présenté au Service de l'Environnement (SEn).

Dans le projet souhaité par l'AICG/ABVH, les bassins biologiques occupent une très grande place et empiètent sur l'Espace Réserve aux Eaux (ERE). Toutefois, il s'agit du traitement le plus facile et le moins onéreux à l'exploitation.

Suite à cette première présentation, le SEn a demandé l'étude de variantes de traitement limitant l'impact ou évitant l'emprise sur l'ERE et tenant compte des crues, de la zone forestière et de la zone d'importance nationale. RWB SA a donc été mandaté pour établir un comparatif de variantes entre différentes méthodes d'épuration. En effet, les STEP ne sont pas considérées comme imposées par leur destination, c'est pourquoi la localisation hors ERE doit être privilégiée. Les bâtiments déjà implantés dans l'ERE bénéficient toutefois de la garantie de la situation acquise. A Broc, il s'agit de la digestion (traitement des boues).

Une nouvelle réunion avec le SEn, en mai 2025, a été consacrée à la présentation des variantes étudiées par l'ABVH et ses mandataires (évaluation de cinq autres méthodes d'épuration, dont celle des lits fluidisés hybrides, qui a été étudiée de manière plus approfondie). Dans une volonté d'approfondir l'analyse et d'anticiper les éventuelles oppositions au projet, le SEn a demandé une variante supplémentaire avec translation vers l'Est.

Grâce aux études plus poussées menées sur les variantes "Lit fluidisé hybride" et "Translation vers l'est", le comité de direction de l'ABVH a pu saisir la mesure des contraintes de ces variantes, par rapport au projet de base :

Variante compacte des lits fluidisés hybrides



Cette variante permettrait de sortir entièrement les bassins de l'espace réservé aux eaux et de respecter la surface de terrain inscrite au plan d'aménagement local (PAL), toutefois :

- le traitement est plus compliqué et nécessite du personnel plus qualifié. Il requiert également plus d'énergie. Cette solution engendrait des frais d'exploitation annuels plus élevés (estimation : +200'000.-).
- la possibilité d'accueillir plus de charge polluante est limitée, or le bassin versant Haute-Gruyère n'est pas au maximum de sa capacité d'accueil dans ses différentes zones artisanales.

Variante translatée vers l'Est



Cette variante respecte également l'espace réservé aux eaux, toutefois elle génère de nombreux conflits :

Aspects fonciers

Deux bâtiments situés à l'est de la parcelle de la STEP, appartenant à la Commune de Broc, devraient être démolis. Un de ces bâtiments est chargé d'un DDP.

Une surface plus grande de terrain est nécessaire et le PAL de la commune doit être modifié.

Géotechnique / Géométrie

La proximité du talus nécessite la

construction d'un ouvrage de soutènement. L'arrivée de la conduite de liaison depuis Charmey doit être repensée, tout comme les différents réseaux (canalisations communales, Swisscom, etc).

Environnement et accès

L'accès à la parcelle par des camions de 40to doit être garanti (livraisons de produits chimiques), c'est pourquoi deux accès seraient prévus (Nord et Sud). La route d'accès en direction du portail Nord doit également permettre aux camions porte-grumes un passage vers les bâtiments communaux sis plus au Nord en direction de Morlon. Toutefois, cette route empiète sur la zone forestière, ce qui implique du défrichage. La proximité de la zone alluviale d'importance nationale engendre également des contraintes importantes sur le gabarit de la route.

Lot 2 – Construction conduite de liaison

- Le projet en apparence peu complexe (tranchée dans les prés, en rive gauche de la Jogne et du Lac de Montsalvens) a bien évolué par rapport au premier projet. Ainsi des frais d'études supplémentaires ont été consentis. Toutefois, ceux-ci devraient être compensés par des facilités de travail en phase de construction (modification du projet pour éviter la construction d'un ouvrage d'art sur la Jogne, accès facilités au chantier, limitation des impacts environnementaux pour éviter des recours et des préavis défavorables lors de la mise à l'enquête), ainsi que des économies d'énergie en phase d'exploitation (transit de l'eau en mode gravitaire sur certains tronçons).
- Le projet a été élaboré en collaboration avec la participation des services de l'Etat, ce qui devrait faciliter son acceptation. A l'heure de la rédaction de ce rapport (mars 2026), le dossier est en circulation dans les services.

b) Rapport sur les comptes

Fonctionnement :

Les charges de fonctionnement 2025, amortissements compris, présentent un boni de 26,7% par rapport au budget voté :

1. En chiffres

Budget adopté en automne 2024	CHF	88'825.00
Comptes de résultats 2025		<u>65'080.95</u>
Soit une différence (boni) de		23'774.05

Résultat par nature					
	En francs	Budget 2025	Comptes 2025	Budget 2026	Explications
EXPLOITATION					
1	Charges de personnel et comité	53'725	41'792	54'230	Salaires, ch. sociales, formation, habits, indemnités
2	Achats	1'300	77	1'300	Matériel, outils, appareils, mobilier, véhicules, labo, classeurs...
3	Energies	-	-	-	Electricité, eau, mazout
4	Produits chimiques	-	-	-	Biologie, table d'égouttage, déshydratation, laboratoire
5	Entretien	-	-	-	Routes, bâtiments, réseau, appareils
6	Transport et élimination	-	-	-	Déchets, sable, boues
7	Prestations de tiers	18'000	9'743	26'500	Analyses, révision, Co. adm., Hébergements, Clé, Cadastre
8	Assurances	2'000	-	2'000	Bâtiments, véhicule, RC, Prot. juridique
9	Divers	3'800	6'225	3'675	
10	Annuités	10'000	7'244	15'000	Intérêts, amortissements
11	Taxe micropolluants	-	-	-	Selon STATPOP
	Charges brutes	88'825	65'081	102'705	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
12	Revenus des biens	-	-	-	Loyers (Sanima, Local toxiques)
13	Travaux pour des tiers	-	-	-	AECE, WC mobiles, fosses septiques, cadastre
14	Vente d'électricité	-	-	-	Production du CCF (surplus)
15	Autres recettes	-	-	-	Péréquation transports, micropolluants
	Produits	-	-	-	
	Charges nettes	88'825	65'081	102'705	Participation des communes
	Résultat opérationnel	88'825	65'081	102'705	
16	Charges et produits extraordinaires	-	-	-	
	Résultat I	88'825	65'081	102'705	
	Participation des communes-membres	88'825	65'081	102'705	Répartition selon la clé 2024-2026
	Résultat final	-	-	-	
	<i>Evolution Budget 2025 / Comptes 2025</i>	<i>100.0%</i>	<i>73.3%</i>		
	<i>Evolution Comptes 2025 / Budget 2026</i>		<i>100%</i>	<i>158%</i>	

2. Commentaires

Charges de personnel et comité

A ce stade du développement de l'ABVH, ce poste est le plus important. En effet, l'exploitation étant assurée par les associations AICG et AECE, il est essentiellement composé de jetons de présence des membres du comité de direction pour les heures effectuées en comité, mais aussi en commission de bâtisse, en commission de gestion et en commission de projet. A ce sujet, on peut relever l'important travail relationnel effectué par le président de l'AECE pour obtenir les autorisations de passage de tous les propriétaires concernés par la conduite de liaison, soit une soixantaine de tronçons.

Des frais du personnel administratif alimentent également ce poste, notamment pour ce qui concerne les travaux de secrétariat, financement, etc... Quelques heures ont aussi été consacrées par le chef d'exploitation de la STEP de Broc pour ressortir des informations utiles au bureau d'ingénieur mandaté pour la réalisation de l'avant-projet.

Achats

Quelques achats administratifs

Énergies

Néant

Produits chimiques

Néant

Entretien

Néant

Transport et élimination

Néant

Prestations de tiers

Afin de favoriser l'efficacité au sein des diverses commissions, l'ABVH s'est dotée d'un logiciel de gestion de réunions (WEDO), ainsi que d'une gestion électronique des documents (en collaboration avec d'autres associations de STEPs).

Un site internet a été créé (<https://abvh.ch/fr/>) et un plan de communication est en phase d'élaboration. Quelques émoluments administratifs complètent ce poste.

Assurances

Néant

Divers

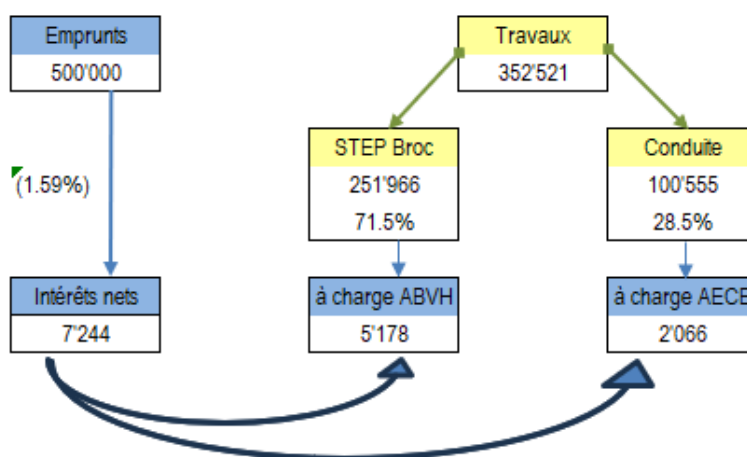
Ce poste comprend quelques dédommagements, frais de repas et autres frais divers.

Annuité

Un emprunt a été contracté pour assurer les engagements financiers de l'ABVH envers les différents mandataires de l'avant-projet. En application des art. 27 à 30 des statuts, les frais de l'annuité sont répartis de la manière suivante :

- entre les douze commune-membres de l'ABVH pour tout ce qui concerne l'agrandissement de la STEP de Broc
- entre les quatre communes-membres de l'AECE pour ce qui concerne la conduite de liaison.

Répartition des intérêts :



Taxe sur les micropolluants

Néant

Produits

Néant

Bilan

Actifs

Actifs circulants

La trésorerie est constituée de la participation des communes au frais de fonctionnement et d'un emprunt pour le paiement des frais liés aux investissements. Les débiteurs sont constitués par les communes-membres de l'association.

Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont pour l'instant constitués uniquement de patrimoine administratif, à savoir les études pour la conduite de liaison et pour l'agrandissement de la STEP de Broc.

Passifs

Engagements courants

Quelques dettes de fonctionnement 2025 seront payées en 2026.

Emprunt

Etat des emprunts au 31.12.2025:	durée	prêt de base	dette résiduelle	taux
- Banque Cantonale de Fribourg	2025-2028	500'000.00	480'000.00	1,59 %

Broc, le 28 mai 2026

ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT
HAUTE-GRUYÈRE


Eric Barras
Président


Karine Favre
Secrétaire